

DÉPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE MAMIROLLE
25620
2 bis rue de l'école
TÉL 03 81 55 71 50
FAX 03 81 55 74 61
mairie@mamirolle.com
www.mamirolle.info

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 7 novembre 2017 à 19h30

Présidence : M. Daniel HUOT, Maire

Présent : tous les conseillers, sauf Mmes ANZALONE Nelly, LE BARBENCHON Florence, CLOIREC Céline, BRENET Martine et BICHET Monique, excusées

Procurations: de Mme LE BARBENCHON Florence à M. LETHIER Daniel
de Mme BRENET Martine à Mme RICARD Edwige

Secrétaire : M. Daniel LETHIER

Le Maire certifie :

- que la convocation du conseil municipal a été faite le 31 octobre 2017;
- que le nombre de conseillers en exercice est de 19

Le présent procès-verbal a été affiché à la porte de la mairie le 13 novembre 2017, en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-17, L.2124-3, R.121-7, R.121-9, R.124-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du vendredi 27 octobre 2017

2. Budget Assainissement : décision budgétaire modificative n°1

3. Association Familles Rurales : demande de subvention exceptionnelle

4. Informations diverses :

- ✓ Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme / DIA et demandes de certificat d'urbanisme
- ✓ Information du Conseil Municipal des actes de gestion pris dans le cadre des délégations attribuées au Maire
- ✓ Règlement de la salle des fêtes : présentation des modifications
- ✓ Compte rendu du Conseil d'Administration de l'Ecole de Musique du Plateau
- ✓ Compte rendu de la réunion du SIEHL du 25/10/2017
- ✓ Contrat Enfance Jeunesse : versement par la CAF du solde 2016 + acompte 2017
- ✓ Compteurs LINKY
- ✓ Fonds de péréquation de la TP.

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du mardi 27 octobre 2017

Le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du vendredi 27 octobre 2017. En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

2. Budget Assainissement : décision budgétaire modificative n°1

Afin de mettre en adéquation les prévisions budgétaires et le réalisé, il convient de modifier certaines lignes budgétaires, et d'en ouvrir d'autres [celles-ci seront distinguées par un astérisque (*)] :

SECTION D'EXPLOITATION

En dépenses : - 1 000 €

<i>chapitre 011 – charges à caractères général</i>	
art. 6061 – fournitures non stockable	+ 3 350 €
art. 61521 – entretien bâtiments publics	+ 1 000 €
art. 61523 – entretien réseaux	+ 6 150 €
art. 617 – études et recherches	<u>- 1 500 €</u>
	+ 9 000 €
 <i>chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés</i>	
art. 621 – personnel extérieur au service	+ 5 500 €
 <i>chapitre 67 – charges exceptionnelles</i>	
art. 673 – titres annulés sur exercice antérieur	- 1 400 €
 <i>chapitre 042 – opérations d'ordre entre section</i>	
art. 6811 – dotations aux amortissements	+ 100 €
 <i>Chapitre 022 – dépenses imprévues de fonctionnement</i>	- 1 400 €
<i>Chapitre 023 – virement à la section d'investissement</i>	- 12 800 €

En dépenses : - 1 000 €

 <i>chapitre 70 – vente de prestations de services</i>	
art. 704 – travaux	- 4 000 €
 <i>chapitre 74 – subventions d'exploitation</i>	
art. 74 – prime d'épuration	+ 3 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépenses : - 7 700 €

 <i>chapitre 20 – immobilisations incorporelles</i>	
art. 203 – frais d'études et d'insertion	- 12 700 €
 <i>chapitre 21 – immobilisations corporelles</i>	
art. 2158 – autres installations techniques	- 417 400 €
 <i>chapitre 23 – immobilisations en cours</i>	
art. 2315 – installations techniques (*)	+ 417 400 €
 <i>chapitre 041 – opérations patrimoniales</i>	
art. 2158 – autres installations techniques	- 10 000 €
art. 2315 – installations techniques (*)	<u>+ 15 000 €</u>
	+ 5 000 €

En recettes : - 7 700 €

chapitre 040 – opérations d'ordre entre section
art. 28158 – amortissements autres installations techniques + 100 €

chapitre 041 – opérations patrimoniales
art. 203 – frais d'études et d'insertion + 5 000 €

Chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement - 12 800 €

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision budgétaire modificative n°1.

3. Association Familles Rurales : demande de subvention exceptionnelle

Confrontée à des difficultés financières sur l'une des activités qu'elle propose: le théâtre enfant, Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande de Madame la Présidente de l'Association Familles Rurales de Mamirole de versement d'une subvention exceptionnelle de 600 € pour l'année 2017.

Malgré ces difficultés financières et compte tenu de l'intérêt que représente cet atelier pour les jeunes enfants, Monsieur le Maire précise que le Conseil d'Administration de cette association a fait le choix, en octobre dernier, d'engager des actions pour résorber son déficit plutôt que de fermer l'atelier théâtre enfant cette année.

Soucieux de maintenir une activité culturelle riche et variée sur la commune et notamment pour le jeune public, Monsieur le Maire propose, de réserver une suite favorable à cette demande

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident par 15 voix POUR et 1 abstention de contribuer au maintien de cet atelier en participant au financement de ce dernier par le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Familles Rurales de 600 €.

4. Informations diverses

4.1. Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme

	NOM	Lieu des travaux	Nature des travaux	Décisions
Décision de DP	SAS Groupe Free Energie pour Mme PAGNOT Catherine	39 Rue du Stade	Installation de panneaux solaires en toiture d'une surface de 19 m ²	Accordé le 05/10/2017
Dépôt de DP	M. JACOT Olivier	7 Chemin de Roussey	Construction d'une piscine de 32 m ²	
	M. CALIGARY Alain	36 Rue du Cordier	Construction d'une piscine de 18 m ²	
	M. LEBARBENCHON Laurent	24 Rue du Blochier	Remplacement de l'ensemble des fenêtres bois par fenêtres PVC avec volets roulants et suppression des volets bois.	
	M. CUINET Marcel	21 Grande Rue	Réfection de toiture, pose de deux ouvertures en toiture	
Décision de PC	SCI THOMVAL – M. NAEGELY David	ZA du Noret	Construction d'un kiosque à restauration rapide.	Accordé le 02/11/2017

Dépôt de PC	Mme LE BARBENCHON Florence	24 Rue du Blochier	Construction d'un auvent 1 pan ossature bois	
Dépôt de PA modificatif	M et Mme TISSERAND Romain et Maud	Rue du stade	Modification du règlement de lotissement	

	Pétitionnaire	Références cadastrales et objet	Adresse du terrain	Décision
Décision de Certificat d'Urbanisme opérationnel	M. DUQUET Jean et Rose-Noëlle	Section AI n°222p	6 Rue de l'église	
	M. JOLIBOIS Nicolas	Section AI n°56p	Rue des Oiseaux	
Demande de certificat d'urbanisme d'information.	SCP Marceline SCHOBING-CUGNEZ et Anne BERGELIN	Section AH n°182 (Vente KREBS Fabrice / BARRET Marielle)	41 Bis rue de la Gare	
	Maître Olivier ZEDET	Section AH n°97, 202, 222, 223 (Vente M et Mme MOUILLERE / Mme CUNAT Aurélie et M. NADAL Mathieu)	6 Rue des Noyers	

Déclaration d'intention d'aliéner	Pétitionnaire	Références cadastrales	Adresse du terrain	Décision
	Maître Olivier ZEDET	Section AH n° 97, 202, 222, 223 (Vente M et mme MOUILLERE / Mme CUNAT et M. NADAL)	6 Rue des Noyers	Refus de préempter

4.2. Information du Conseil Municipal des actes de gestion pris dans le cadre des délégations attribuées au Maire

Objet : Extension du réseau d'assainissement – ZA du Noret

Titulaire : COLAS Nord Est

Montant : 17 400 € HT soit 20 880 € TTC

4.3. Règlement de la salle des fêtes : présentation des modifications

Monsieur Daniel LETHIER présente aux membres de l'assemblée les dernières modifications opérées sur le règlement de la salle des fêtes et apparues nécessaires à l'usage.

Son exposé entendu, les membres du Conseil Municipal approuvent le nouveau règlement de la salle des fêtes.

4.4. Compte rendu du Conseil d'Administration de l'Ecole de Musique du Plateau

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que les comptes 2016 / 2017 de l'école de Musique sont excédentaires

A la rentrée de septembre 2017, trente enfants de Mamirolle se sont inscrits dans cette école.

4.5. Compte-rendu de la réunion du SIEHL du 25/10/2017

Messieurs Jean-Louis BERNER et Miguel PARRA informent les membres de l'assemblée que le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue est actuellement en train de faire évoluer ses statuts en raison du transfert de la compétence « eau » aux établissements publics de coopération intercommunale et en ce qui concerne la commune à la CAGB au 1^{er} janvier 2018.

4.6. Contrat Enfance Jeunesse : versement par la CAF du solde 2016 et de l'acompte 2017

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la Caisse d'Allocations Familiales a procédé au versement du solde 2016 de la prestation de service contrat Enfance Jeunesse soit la somme de 8 112.09 € ainsi qu'au versement de l'acompte 2017 soit la somme de 18 790.82 €.

Un bilan du CEJ de l'année 2016 sera présenté au prochain Conseil Municipal.

4.7. Compteurs LINKY

Monsieur COPPOLA indique les problématiques attachées à la mise en place des compteurs LINKY.

4.8. Fonds de péréquation de la TP

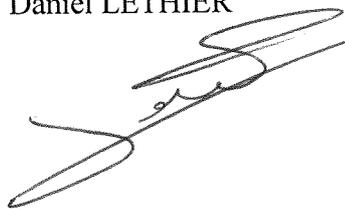
Par courrier en date du 28 septembre 2017, le Conseil Départemental du Doubs a informé la commune qu'il ne verserait pas, cette année, la dotation au titre du fonds de péréquation de la taxe professionnelle 2017 à la commune car elle ne figure pas parmi les communes « défavorisées » par l'importance de ses charges. En outre, la commune ne présente plus un potentiel fiscal par habitant inférieur à la moyenne départementale de sa strate de population.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Le prochain conseil municipal se tiendra **le Mardi 28 novembre 2017 à 19h30**

Le secrétaire,

Daniel LETHIER



Le Maire,

Daniel HUOT

